



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PE-06

Surveillance de l'accès physique

Juill. 2026



Sécurité physique des installations

Physical and Environmental Protection

PE-06 – Surveillance de l'accès physique (PaFF)

Énoncés :

- a. Surveiller l'accès physique aux installations où se trouvent les systèmes afin de détecter et d'intervenir en cas d'incident de sécurité physique
- b. Examiner les journaux d'accès physique tous les [Affectation : fréquence définie par l'organisation] et à la suite de [Affectation : événements ou indications potentielles d'événement définis par l'organisation]
- c. Coordonner les résultats des examens et des enquêtes avec sa capacité d'intervention en cas d'incident

Responsable : Aucun

Discussion :

La surveillance de l'accès physique s'applique aux zones à accès public dans les installations de l'organisation. Elle peut être effectuée par des gardes de sécurité, de l'équipement de vidéosurveillance (c'est-à-dire les caméras) et des capteurs. L'examen des journaux d'accès physique peut aider à repérer les activités suspectes, les événements anormaux ou les menaces. Les examens peuvent être appuyés par les contrôles de journalisation des données de vérification, comme le contrôle AU-02, si les journaux d'accès font partie d'un système automatisé. Les capacités d'intervention en cas d'incident de l'organisation incluent les enquêtes associées aux incidents de sécurité physique et les interventions connexes. Les incidents comprennent les infractions de sécurité ou les activités d'accès physique suspectes. Les activités d'accès physique suspectes incluent les accès hors des heures normales de travail, les accès répétés aux zones auxquelles on n'accède pas normalement, les accès d'une durée anormalement longue et les accès ne respectant pas l'ordre établi.